

Communiqué de presse / Invitation à la population
Service de l'urbanisme

Présentation publique
Un plan d'aménagement local (PAL)
pour une meilleure qualité de vie

Articulé autour de six axes prioritaires, le nouveau plan d'aménagement local (PAL) présenté par la Ville du Locle répond aux nombreuses exigences actuelles. Il permettra à la fois un développement mesuré et harmonieux du territoire et la promotion de ses qualités locales, qu'elles soient paysagères, économiques, touristiques ou encore résidentielles.

Le Plan d'aménagement local (PAL) de la commune du Locle est à bout touchant. Celui-ci se décline autour de six axes prioritaires : améliorer la qualité de vie pour renouer avec l'attractivité résidentielle, diversifier l'économie locale, adapter les réseaux de transport locaux, préserver le paysage et développer les réseaux écologiques, intégrer les sensibilités environnementales, rénover et développer les réseaux techniques.

Le PAL a pour objectif de favoriser un développement cohérent et équilibré du Locle et des Brenets en favorisant le vivre ensemble et en mettant en avant les nombreuses qualités de la Commune. Dans le cadre de cette révision, une réduction de 18 hectares de la zone à bâtir est demandée par les planifications légales supérieures.

Le contournement routier A20 du Locle, piloté par l'Office fédéral des routes (OFROU), permettra également de réduire le trafic individuel motorisé et ses nuisances (bruit, qualité de l'air, congestion, ...) aussi bien pour les habitants, la mobilité douce et les transports publics. Ce projet permettra également d'améliorer l'attractivité résidentielle de la Ville.

Le nouveau PAL est le premier à couvrir l'ensemble de la Commune du Locle après la fusion avec l'ancienne commune des Brenets, entrée en vigueur en 2021. Il est clairement influencé par la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, acceptée en 2013 par le peuple neuchâtelois par près de 70% de l'électorat. Ce plan d'aménagement local est conforme aux exigences fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire.

Séance d'information

Il est primordial de pouvoir communiquer et présenter ce projet à la population. Dans ce but, la Ville du Locle organise une séance de présentation publique dans la salle du Conseil général au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville **jeudi 7 décembre 2023 à 20h00**. Un accès aux plans est ensuite prévu.

Seront présentes à cette présentation les personnes suivantes :

- Sarah Favre-Bulle – Présidente de la Ville du Locle
- Philippe Rouault – Conseiller communal en charge de l'urbanisme
- Youri Jubin – architecte communal
- Tim Kaufmann – Urbaniste-aménagiste communal
- Valérie Matile – Juriste communale
- Myriam Wittwer – Secrétaire de direction, service de l'urbanisme

Permanences publiques :

A noter que des permanences publiques avec exposition des plans au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville seront organisées les :

- Mardis 12 et 19 décembre de 12h00 à 14h00
- Mercredis 13 et 20 décembre de 14h00 à 16h00
- Jeudis 14 et 21 décembre de 16h00 à 18h00

Contact :

- Youri Jubin, architecte communal, tél. 032 933 84 33
- Tim Kaufmann, urbaniste-aménagiste, tél. 032 933 84 37

Le Locle, le 28 novembre 2023

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.